

MOTION DE RIS DU SNUDI FO 13 – 15 mai 2024

Les 92 enseignants, réunis par le SNUDI FO 13 en RIS le mercredi 15 mai, syndiqués et non syndiqués, ont pris connaissance et discuté :

➤ **Du projet de réforme Guérini**

Annoncé le 9 avril par le ministre de la Fonction publique, le projet prévoit la suppression des catégories A, B et C, l'instauration du salaire au mérite et de « lever le tabou des licenciements ».

Les catégories A, B, et C, fondées sur les diplômes exigés pour l'accès aux différents concours, permettent de garantir des droits collectifs du travail. Elles protègent les fonctionnaires et leur permettent d'avoir une qualification reconnue et la rémunération correspondante.

Le salaire au mérite remet en cause la garantie de carrière, la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté, il organise la division des agents, soumis à sa hiérarchie, avec le risque de baisse de salaire.

Avec la volonté de simplifier et développer les licenciements pour insuffisance professionnelle sur la base de l'appréciation subjective de la hiérarchie, toute cette réforme vise à remettre en cause le statut et l'indépendance des fonctionnaires. Le gouvernement veut instituer une relation de travail dans lequel le fonctionnaire devrait être à la botte de la hiérarchie, pour espérer être rémunéré correctement et ne pas être mis à la porte !

Nous estimons qu'il n'y a rien à discuter dans le projet de loi Guérini ! Nous sommes tous concernés !

➤ **Des groupes de niveau du « Choc des savoirs ».**

Alors que depuis décembre et les annonces du Ministre Attal, les personnels se mobilisent avec les parents d'élèves pour exprimer leur refus des mesures du « Choc des savoirs » et notamment de l'instauration des groupes de niveau en collège, les décrets et arrêtés les mettant en place ont été publiés le 17 mars. Ils s'accompagnent d'une note de service du 15 mars 2024, publiée au BO le 18 mars dans laquelle on peut lire : « *L'ambition commune est partagée avec les acteurs du premier degré. Les professeurs des écoles restent mobilisés dans le cadre du Pacte enseignant. (...). Ils peuvent intervenir en co-enseignement dans le cadre des enseignements de français et de mathématiques* ». Ainsi, le gouvernement entend avancer vers la fusion 1er et 2nd degré et vers un corps unique d'enseignants qui ferait voler en éclat les statuts particuliers.

Par ailleurs, le gouvernement a lancé une campagne de détachement du corps de professeur des écoles vers le corps des professeurs certifiés pour mettre en œuvre les groupes de niveaux et organiser la pénurie d'enseignants dans les écoles ! Le gouvernement tente donc d'appliquer la mise en œuvre des groupes de niveaux en devançant le projet Guérini qui s'attaque à tous les statuts de la fonction publique.

Comme nos collègues du second degré, nous estimons que les groupes de niveau, passés en force par le gouvernement avec l'arrêté du 17 mars, instaurent un tri social intolérable des élèves et renforce les inégalités.

Par conséquent, nous réaffirmons nos revendications :

- **Le retrait du projet de loi Guérini**
- **Défense de la Fonction publique et des statuts particuliers**
- **Abandon du « Choc des savoirs »**
- **Abrogation des décrets et arrêtés publiés le 17 mars et de la note de service du 18 mars 2024 sur le « Choc des savoirs » qui instaure les groupes de niveau**
- **Annulation des 692 millions de coupes supplémentaires dans l'Éducation nationale et création de tous les postes nécessaires pour alléger les effectifs par classe, assurer les remplacements et garantir les places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux,**
- **Augmentation des salaires : +28,5% de la valeur du point d'indice, en rattrapage des pertes du pouvoir d'achat depuis 2000**

Nous estimons que face à un ministère qui refuse d'entendre, face à la violence des attaques contre l'École, contre le statut, plus que jamais, **la préparation de la grève dans l'unité d'action dans tout le pays est nécessaire** pour imposer le retrait du projet Guérini, l'abrogation des textes instaurant le tri social et obtenir satisfaction sur les revendications en matière de moyens et de conditions de travail.

Adopté à l'unanimité